

commune de monthey
 modification partielle du P.A.Z.:
 secteur Lapiaz

02A

Nouvel état

Zones modifiées:

-  : zone habitation individuelle coteau (R2)
-  : zone habitation individuelle dense (R4)
-  : zone inculte
-  : zone protection nature d'importance fédérale et site protégé de reproduction de batraciens "Lapiaz"
- à titre indicatif
-  : forêt
-  : forêt cadastrée
-  : bloc erratique: "Pierre à Muguet"
-  : zone de danger élevé
-  : zone de danger faible
-  : piège à bloc existant
-  : limite de commune

COMMUNE DE MONTHEY

Le Président

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
 en séance du 10 NOV. 2010

Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:
 Le chancelier d'Etat:



CEPA martigny sion
 a. deloye j+n widmann
 communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey
 G. Rey-Bellet SA

échelle : 1:2'000
 date : 12 juin 2008
 corrigé le : 20 mai 2010

